

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 26 MARS 2012

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD

Présents : tous les conseillers étaient présents, sauf :

- Madame Danielle THOMAS (procuration à Monsieur Gilbert LAMBOLEZ)
- Madame Danièle PERRIN (procuration à Madame Béatrice GIGANT)
- Monsieur Michel DIDIER (Procuration à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)
- Monsieur Pascal LE NEVE (Procuration à Madame Evelyne BERNARD)
- Madame Nathalie ADAM-VIRY (Procuration à Monsieur Thierry GEGOUT)
- Madame Véronique GIRAUD (Procuration à Monsieur Denis ANDRE)
- Madame Céline MATHIEU (Procuration à Monsieur Gérard CUNIN)
- Madame Jocelyne VALENTIN (Procuration à Monsieur Pascal SINIGAGLIA)
- Madame Christine PIERRE

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry GEGOUT

1 – examen du compte-rendu de la séance précédente :

Ce document ne donnant pas lieu à observation, est adopté.

2 – examen du compte-rendu de la délégation consentie par le Conseil Municipal à la Maire de VAGNEY

- Madame la Maire informe qu'elle a signé une décision de contracter avec le Crédit Mutuel pour un prêt de 948000 € au taux de 5,15 % sur 20 ans pour le financement des investissements 2012
- Elle précise également qu'elle a décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain dans trois transactions intervenues depuis le dernier conseil, aucun projet communal n'étant impacté dans les secteurs concernés.

Le Conseil Municipal donne acte à la Maire de la communication de ces informations.

3 – Suite du dernier conseil : fixation des participations intercommunales

Madame la Maire rappelle que lors du vote du budget, elle a proposé d'inscrire une somme prévisionnelle pour les participations intercommunales. Tous les budgets intercommunaux n'ayant pas été adoptés à la date de vote du budget général, il convient de confirmer par une délibération la prise en charge des participations budgétaires :

Commission Syndicale des Biens Indivis de VAGNEY	35490,00 €
Commission Syndicale des Biens Indivis de SAPOIS	3260,00 €

Syndicat pour une meilleure réception de la télévision	0,00 €	reverse 1429 €
Syndicat scolaire	54908,72 €	
Syndicat mixte de la voie verte	10412,92 €	
Syndicat à vocation unique incendie et secours	8643,69 €	
Syndicat mixte pour l'informatisation	1459,98 €	

TOTAL 114175,31 €

4 – Examen du compte administratif du budget annexe de l'assainissement

Madame la Maire donne lecture des résultats :

	Dépenses	Recettes	Soldes
Section d'exploitation	206414,12	189914,21	-16499,91
Section d'investissement	88682,45	99379,42	10696,97
Report en section d'exploitation	10629,98		
Report en section d'investissement		193840,18	
Total du budget	305726,55	483133,81	177407,26
Restes à réaliser	207333,80	0	
Résultat cumulé d'exploitation	217044,10	189914,21	-27129,89
Résultat cumulé d'investissement	296016,25	293219,60	-2796,65
Résultat cumulé du budget	513060,35	483133,81	-29926,54

Après avoir entendu les explications de la Maire, Monsieur Claude DIDIER-LAURENT prend la présidence pour le vote de ce compte, la Maire étant sortie de la salle

Inscrits : 27 présents : 17 votants : 24 abstentions : 0 contre : 0 pour : 24

NB : la procuration dont la Maire est titulaire n'est pas valable pour ce vote

Le compte administratif est adopté à l'unanimité

5 – examen du compte de gestion 2011 du budget annexe de l'assainissement

Les résultats étant en tous points conformes à ceux du compte administratif, le conseil municipal vote ce compte à l'unanimité

6 - Affectation des résultats du budget annexe de l'assainissement

La section de fonctionnement ne dégagant pas de résultat positif, aucune affectation au C/1068 n'est possible. Les résultats déficitaires sont affectés à l'unanimité au C/002 en fonctionnement et au C/001 en investissement

7 – examen du budget 2012 du service de l'assainissement

Monsieur le Premier Adjoint présente les grandes masses de ce budget tant en dépenses qu'en recettes et Madame la Maire donne les explications nécessaires avant le vote.

Ce budget se décompose ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : équilibre à 244303,51 €

Section d'investissement : équilibre à 302727,10 €

Budget global 2012 : équilibre à 547030,61 €

Inscrits : 27 présents : 18 votants : 26 abstentions : 0 contre : 0 pour : 26

Le budget 2012 du service de l'assainissement est adopté à l'unanimité

8 – Demande d'admission en non-valeur au service de l'assainissement

Madame la Maire présente la créance que Madame le Percepteur propose d'admettre en non-valeur, puisqu'elle ne parvient pas à recouvrer ce titre du fait de l'insuffisance d'actif de l'entreprise dont il s'agit.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre cette créance en non-valeur pour un montant de 63,60 €. Le crédit est prévu au C/673 du budget de l'assainissement

9 – examen du compte administratif du budget annexe de la chaufferie

Madame la Maire présente ce compte administratif et donne les explications nécessaires sur les difficultés actuelles et le renouvellement de contrat qui doit intervenir pour la prochaine saison de chauffe.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	186189,87	152188,13	-34001,74
Section d'investissement	32050,88	19432,28	-12618,60
Report en fonctionnement		3741,75	
Report en investissement		16516,35	
Total du budget	218240,75	191878,51	-26362,24

Restes à réaliser en investissement	12387,07		
Résultat cumulé en section d'exploitation	186189,87	155929,88	-30259,99
Résultat cumulé en section d'investissement	44437,95	35948,63	-8489,99
Résultat cumulé du budget	230627,82	191878,51	-38749,31

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée pour le vote de ce compte, Madame la Maire étant sortie de la salle.

Inscrits : 27 présents : 17 votants : 24 contre : 0 abstentions : 0 pour : 24

Le Compte administratif du budget de la chaufferie est adopté à l'unanimité

10 – examen du compte de gestion 2011 du budget annexe de la chaufferie

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce compte, en parfaite concordance avec le compte administratif 2011.

11 – affectation des résultats du budget annexe de la chaufferie

Madame la Maire explique que le résultat de fonctionnement 2011 ne permet pas une affectation au C/1068. Elle propose au Conseil Municipal de reporter les résultats déficitaires au C/002 en section d'exploitation et au C/001 en section d'investissement.

Inscrits : 27 présents : 18 votants : 26 contre : 0 abstentions : 0 pour : 26

12 – examen du budget 2012 du service de la chaufferie

Madame la Maire indique qu'une partie du déficit s'explique par les sommes qu'il a fallu verser à la Société DALKIA pour solder un contentieux né avant la présente mandature. Elle estime inéquitable de faire supporter cette somme aux clients. Aussi, si le Conseil Municipal en est d'accord, elle proposera une décision modificative après le vote du budget annexe afin que la Commune verse une subvention exceptionnelle au service de la chaufferie d'un montant de 16000 €. Elle explique que, pour cette raison, une somme de 16000 € est inscrite en produits exceptionnels du budget de la chaufferie. Dans ce budget, une somme de 35982 € est également inscrite en dépenses exceptionnelles afin d'annuler plusieurs factures sur exercice antérieur avant leur réémission après correction.

Elle soumet au vote ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 244438,37 €

Inscrits : 27 présents : 18 votants : 26 abstentions : 0 contre : 0 pour : 26

Le budget 2012 du service de la chaufferie est voté à l'unanimité

13 – examen du compte administratif 2011 du budget annexe du service des eaux

Madame la Maire présente ce compte administratif après avoir rappelé l'évolution des tarifs de l'eau sur 3 ans. Ce compte se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	193498,25	203749,17	10250,92
Section d'investissement	57871,61	55442,27	-2429,34
Report en fonctionnement		22195,57	
Report en investissement		44568,36	
Total du budget	251369,86	325955,37	74585,51
Restes à réaliser	62447,98		
Résultat cumulé en exploitation	193498,25	225944,74	32446,49
Résultat cumulé en investissement	120319,59	100010,63	-20308,96
Résultat cumulé 2011	313817,84	325955,37	12137,53

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, doyen d'âge, prend la présidence pour ce vote, Madame la Maire étant sortie de la salle des délibérations.

Inscrits : 27 présents : 17 votants : 24 abstentions : 0 contre : 0 pour : 24

Le compte administratif 2011 du service des eaux est adopté à l'unanimité.

14 – examen du compte de gestion 2011 du service des eaux

Madame la Maire présente ce compte dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif. Le Conseil Municipal adopte ce compte à l'unanimité

15 – affectation des résultats 2011 du service des eaux

Compte tenu des résultats du compte administratif 2011, Madame la Maire propose d'affecter une somme de 20308,96 € au C/1068 et de reporter le solde du résultat de fonctionnement, soit 12137,53 € au C/002.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

16 – examen du budget 2012 du service des eaux

Madame la Maire présente ce budget, globalement équilibré à 410001,98 €. Après avoir entendu les explications souhaitées, l'assemblée délibérante passe au vote :

Inscrits : 27 présents : 18 votants : 26 abstentions : 0 contre : 0 pour : 26

17 – examen du compte administratif 2011 du budget annexe des forêts

Madame la Maire présente le compte administratif 2011 et donne les explications souhaitées sur les différents postes de dépenses et recettes. Ce compte se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	270278,94	289663,86	19404,92
Section d'investissement	20749,10	21836,30	1086,20
Report en fonctionnement		76898,76	
Report en investissement	12735,30		
Total du budget	303763,34	388417,92	84654,58
Restes à réaliser	20515,90		
Résultat cumulé de fonctionnement	270578,94	366582,62	96003,68
Résultat cumulé d'investissement	54000,30	21835,30	32165,00
Résultat cumulé du budget de la forêt	324279,24	388417,92	64138,68

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, doyen d'âge, reprend la présidence, Madame la Maire étant sortie de la salle des délibérations, pour présider le vote :

Inscrits : 27 présents : 17 votants : 24 abstentions : 0 contre : 0 pour : 24

Le compte administratif 2011 du budget de la forêt est adopté à l'unanimité.

18 – examen du compte de gestion 2011 du budget annexe des forêts

Madame la Maire présente ce compte dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif 2011. Le conseil Municipal vote à l'unanimité ce compte.

19 – affectation des résultats du budget annexe des forêts

Madame la Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 pour 32165 € au C/1068 et pour 64138,68 € au C/002. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

20 – examen du budget 2012 du budget annexe des forêts

Monsieur le Maire-Adjoint aux forêts présente le budget annexe des forêts, construit à partir des prévisions de coupes et du programme des travaux établis par l'Office National des Forêts. Il indique qu'un reversement au budget général est inscrit pour 250000 €. Il avertit que ce budget pourrait connaître des aléas au cours de l'année, du fait d'un marché en mutation. Si nécessaire, des ajustements par décision modificative seront alors proposés au Conseil Municipal.

Le budget proposé est en équilibre global à 370803 €.

Le vote donne les résultats suivants :

Inscrits : 27 présents : 18 votants : 26 abstentions : 0 contre : 0 pour : 26

Le budget 2012 du budget annexe des forêts est adopté à l'unanimité.

21 – décision modificative N° 1 au budget général 2012

Madame la Maire indique que le budget 2012 a été voté le 5 mars 2012, à taux constants, mais la variation des bases n'avait pas été notifiée. C'est maintenant chose faite et il convient de constater dans le budget une recette supplémentaire de 40796 €. Depuis le dernier conseil, le contentieux avec la société ISS espaces verts, né sous la précédente mandature, s'est également soldé en faveur de la commune avec un règlement de 15189,20 € qu'il convient également d'enregistrer dans le budget. Cette somme étant versée pour effectuer les réparations, une opération nouvelle « stade ZELLER » est créée en investissement et créditée de 15189,20 €, tandis qu'une somme de 24796 € vient renforcer le programme « matériel du service technique ». En outre, comme évoqué lors du budget chaufferie, un versement de 16000 € est inscrit au C/678, une opération d'ordre sur les C/021 et 023 contribuant à équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement en augmentant le prélèvement déjà inscrit au budget 2012.

Le vote donne les résultats suivants :

Inscrits : 27 présents : 18 votants : 26 abstentions : 0 contre : 0 pour : 26

La décision modificative N° 1 au budget général est adoptée à l'unanimité.

22 – dématérialisation des actes budgétaires – avenant à la convention actes pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Madame la Maire et la directrice générale des services présentent cet avenant qui permettra la télétransmission de tous les actes budgétaires aux fins de contrôle de légalité. Rapidité et fiabilité caractérisent la télétransmission et la Commune est très satisfaite de la convention « actes » pour les autres documents déjà transmis par informatique. Un autre avantage pour la Préfecture comme pour

la Commune est le gain de temps, l'économie de papier et de produits postaux. Dans un contexte de budgets contraints, ces points ne sont pas négligeables.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à conclure avec l'Etat l'avenant à la convention « actes » proposé.

23 – autorisation de signature d'une convention entre la Commune de VAGNEY et l'Association d'aide à domicile en milieu rural pour l'installation de cette association dans un local de la maison MARIABEL.

Madame la Maire donne lecture de la convention qu'elle va proposer à la signature de la présidente de l'association d'aide à domicile en milieu rural de VAGNEY pour officialiser les droits et devoirs des deux parties. Il est prévu que l'association aura à sa disposition un local équipé, chauffé et éclairé de 37,75 m² en privatif et qu'elle bénéficiera de l'accès à la cuisine où elle stockera un ou plusieurs réfrigérateurs pour les repas à livrer aux personnes bénéficiaires. L'association aura aussi à sa disposition la moitié de la cave. Comme d'autres associations, elle bénéficiera des autres parties communes sur demande, notamment la salle de réunions. La contrepartie de cette mise à disposition, soit 3600 € annuellement représente la subvention annuelle en nature de la commune de VAGNEY à cette association. La prise d'effet est fixée au 1^{er} avril 2012 mais l'association a été autorisée à installer dès maintenant du matériel dans l'ancien local du service social.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à signer la convention prévue avec la présidente de l'association d'aide à domicile en milieu rural de VAGNEY.

24 – révision du prix de location de la chasse

Madame la Maire indique que l'article 5 du bail conclu avec le Président de la Société de chasse prévoit une révision annuelle du prix de la location par application d'un coefficient obtenu à partir de plusieurs indices de référence. L'Office National des Forêts communique ce coefficient. Depuis la conclusion du bail en 2008, la commune n'a pas fait application de cette clause, mais Madame la Maire indique qu'elle estime opportun d'en faire usage en 2012. D'après le barème de l'ONF, il convient d'appliquer un coefficient de 1,078 au montant du bail conclu en 2008 soit :

$$3700 \text{ €} \times 1,078 = 3988,60 \text{ €}$$

Le Conseil donne à l'unanimité son accord à cette révision.

25 –renouvellement d'un bail de location 2 rue des Ecoles – rectification

Madame la Maire demande au Conseil de rectifier la délibération du 28 novembre 2011, pour mettre en accord la délibération et le bail au niveau du montant du loyer : 319,54 €. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

26 – répartition des charges de fonctionnement des écoles qui accueillent des enfants de plusieurs communes

Madame la Maire communique une lettre du Maire de REMIREMONT qui accueille dans ses locaux un ou plusieurs enfants à titre dérogatoire. La Commune de VAGNEY participe aux charges de fonctionnement des écoles de la ville de REMIREMONT à ce titre. Madame la Maire propose de donner son accord à la participation demandée, soit 97,58 € à compter de l'année scolaire 2012/2013.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

27 – autorisation de signature d'un bail de location avec les propriétaires de la ferme de Chèvre-Roche pour la lande « espace naturel sensible »

Madame la Maire indique qu'il convient de terminer le dispositif de protection de la lande de Chèvre Roche, déjà évoqué lors des deux derniers conseils, par la signature d'un bail de location avec les propriétaires de la ferme de Chèvre Roche. S'agissant d'un contrat simplifié de bail à ferme, le bail serait consenti moyennant un fermage annuel d'un montant de 35,88 €.

Le Conseil autorise à l'unanimité Madame la Maire à signer ce bail.

28 – création d'un poste d'adjoint technique territorial saisonnier à mi-temps à compter du 1^{er} mai 2012 pour une durée de deux mois.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ce poste saisonnier, expérimenté en 2011 pour le relevé des compteurs d'eau. Plusieurs membres du conseil soulignent leur satisfaction, tant au niveau de l'accélération des relevés que sur l'excellent relationnel de la personne recrutée en 2011.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à la création de ce poste.

29 – proposition de fusion des directions des écoles maternelle et primaire

Madame la Maire donne lecture du courrier de l'Inspection Académique qui rappelle que la fusion administrative de deux écoles est de la compétence de la commune, d'après le code de l'Éducation.

La fusion avait en effet été évoquée avec Monsieur BELLO, Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale mais l'Inspection Académique demande à la Commune de prendre position du fait du proche départ à la retraite d'une des deux directrices. La direction unique autorise une décharge complète d'enseignement.

Les conseils d'école ont été consultés : celui de l'école maternelle est contre, celui de l'école primaire est pour. Dans ces conditions de désaccord, Madame la Maire a demandé une réunion des enseignants des deux écoles pour obtenir leur avis. Il est précisé que la directrice qui resterait est tout à fait d'accord pour une décharge complète. Les enseignants demeurant très partagés ont rendu leur avis à la Maire en listant les avantages et les inconvénients.

Un conseiller souligne qu'il est illusoire de croire qu'une direction commune résoudra le profond désaccord des deux équipes auxquelles il faut donner du temps. Cet avis est partagé par un adjoint qui précise en outre que l'on confie au Conseil Municipal un rôle de bouc-émissaire, sans lui donner à comprendre tous les enjeux ni les clés pour décider en quelque sorte qu'il est de l'intérêt des élèves de donner à un directeur une décharge. Globalement, les conseillers ne sont pas d'accord sur la méthode.

Vote :

Inscrits : 27 présents : 18 votants : 26 abstentions : 2 contre : 22 pour : 2

Le Conseil Municipal refuse une direction unique pour les deux écoles du centre.

Communications, informations, questions diverses

Le rapport d'activité du centre de secours du Syndicat est communiqué au Conseil Municipal

Pour terminer la séance, les conseillers choisissent les plages de présence aux bureaux de vote pour les prochaines élections.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22 h 45.

Vu pour publication et affichage,

La Maire de VAGNEY,

Evelyne BERNARD